



Règlement du Prix Renaud Mahieux de la meilleure affiche

Art. 1 : Il est organisé un concours de la meilleure affiche afin d'enrichir les échanges scientifiques, valoriser les travaux présentés en affiche, contribuer à une meilleure formation des plus jeunes et offrir un coup de pouce à leur CV

Art. 2 : Eligibilité : Toute présentation par affiche d'un travail original soumis avant le 09 avril 2021 sur le site web des JFV par un auteur inscrit aux JFV.

Art.3 : Prix : au nombre de trois (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix) ; en cas d'égalité, le nombre n'excédera pas trois lauréats.

Art. 4 : Modalité d'attribution des prix. Les prix seront attribués après évaluation et notation par si possible au moins 3 experts qui disposeront d'une feuille de notation (en annexe). Les notes seront moyennées pour dégager les meilleurs posters après examen par un jury final souverain constitué d'une douzaine d'experts.

Art. 5 : Rôle des experts-évaluateurs.

(i) Chaque expert recevra les fiches correspondant à 5 affiches à évaluer qui lui seront attribuées aléatoirement. (ii) Après échanges avec chaque auteur d'affiche, l'expert remplira la fiche correspondante et la remettra à l'accueil des JFV avant 19h le lundi 26 avril. Il peut inclure des recommandations bienveillantes qui seront mises à la disposition de l'auteur pour son information personnelle.

Art. 6. Rôle du Jury. Calculer les moyennes des notes obtenues, et vérifier si le classement final n'est pas biaisé par une sur- ou sous-cotation, si besoin, en consultant les affiches à évaluation litigieuse. Le Jury évitera les «ex aequo». Dès 20h30 le lundi 26 avril, Il avertit la/ le lauréat(e) du premier prix pour lui permettre de préparer son oral.

Art. 7 Nature des Prix

1^{er} Prix = une présentation orale du travail pendant 5 min (5 dia maximum) en plénière le mardi 27 avril à 10h45 + d'autres prix à définir.

2^{ème} et 3^{ème} Prix = prix à définir

Art. 8 Désignation des experts et membres du Jury

Les sélectionnés pour une présentation orale sont experts de droit et de devoir. D'autres experts parmi les inscrits ne présentant pas d'affiche se portent volontaires en répondant à l'appel à experts.

Les deux coordinateurs des sessions Affiches sont membres de droit du Jury. Ils en assurent la présidence. Les autres membres sont des volontaires auto-désignés sur place.

Art. 9 Calendrier

Vendredi 8 avril : Affectation aléatoire des n° de poster à chaque évaluateur(rice) + Accès aux résumés sur le site des JFV par les évaluateurs

Lundi 11 avril 19h00 : heure limite pour la Remise des fiches d'évaluation à l'Accueil

19h30 Rendu des évaluations/ interclassement des notes moyennées 20h30

Avertissement de la lauréate ou du lauréat par courriel

Mardi 12 avril 9h00 Annonce du meilleur poster en prélude des conférences plénières

10h45-10h50 Présentation orale du meilleur poster (5 min)

Mardi 12 avril de 8h30 à 14h : Mise à disposition à titre personnel des fiches d'évaluations aux auteurs.

Mardi 12 avril 15h30 Destruction de toutes les fiches d'évaluations non réclamées par les auteurs

Art. 10 : Publicité des résultats. Seuls les prix sont rendus publics. Le classement et les notes ne sont pas divulgués.